

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 06/12/2024 - 7510 - 2020 B 00912 - 807 391 479 - MGL

Désignation de l'entreprise <u>MLG</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise <u>285 chemin du mas de guibert 13160 CHATEAURENARD</u>															
SIRET <u>8 0 7 3 9 1 4 7 9 0 0 0 2 7</u>															
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>					
										Exercice N clos le <u>31/12/2022</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014		016									
	Immobilisations corporelles *			028		030									
	Immobilisations financières * (1)			040	130 250	042				130 250					
	Total I (5)			044	130 250	048				130 250					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070									
		Autres * (3)		072	39 326	074				39 326					
	Valeurs mobilières de placement			080	66 000	082				66 000					
	Disponibilités			084	306 477	086				306 477					
	Charges constatées d'avance *			092		094									
Total II			096	411 803	098				411 803						
Total général (I+II)			110	542 053	112				542 053						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *							120		2 500					
	Écarts de réévaluation							124							
	Réserve légale							126		250					
	Réserves réglementées *							130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)					131		132		531 420					
	Report à nouveau							134							
	Résultat de l'exercice							136		(2 539)					
	Provisions réglementées							140							
Total I							142		531 632						
Total II							154								
Provisions pour risques et charges							156								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées							164							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							166		2 556					
	Fournisseurs et comptes rattachés *							169	7 864	7 865					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)							172							
Produits constatés d'avance							174								
Total III							176		10 421						
Total général (I + II + III)							180		542 053						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		30 250						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		MLG		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le
								2021
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214
		Services *				217		218
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *							226
	Subventions d'exploitations reçues							230
	Autres produits							232
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234
	Variation de stocks (marchandises) *							236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244
	Rémunérations du personnel *							250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252
	Dotations aux amortissements *							254
	Dotations aux provisions							256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259			262
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			262
Total des charges d'exploitation (II)								264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270
(2 602)								
Produits financiers (III)		280	63	Charges financières (V)				294
Produits exceptionnels (IV)								290
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310
(2 539)								
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312			314	
2 539								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles *						322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991					
	ZFANG 44. quaterdecies		345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUID (art. 44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit							346
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)		655	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643			350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis B)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis F)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS								352
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								354
2 539								
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables *		(0) dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								370
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2								372
2 539								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

MGL
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 500 €
285 CHEMIN DU MAS DE GUIBERT 13160 CHATEAURENARD
RCS TARASCON 807 391 479

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Extrait du PV ordinaire du 28/06/2022 de l'exercice clos le 31/12/2021)

Décision - Affectation du résultat et des réserves de l'exercice

SITUATION NETTE AVANT AFFECTATION :

Report à nouveau de l'année antérieure : 0 €
Réserve légale : 250 €
Réserves facultatives : 531 420.47 €
Pertes : -2 538.66 €

Imputation des pertes

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31/12/2021 s'élevant à 2 538.66 € de la manière suivante :
- Affectation au report à nouveau de l'exercice : 2 538.66 €

SITUATION NETTE APRÈS AFFECTATION

Report à nouveau : -2 538.66 €
Réserve légale : 250 €
Réserves facultatives : 531 420.47 €

Indication au titre des dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts (en euros et par action)

L'Associé Unique prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'Article 243 bis du code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Certifié conforme par la Présidence

Monsieur Julien MOLINA





Frédéric IMBERT

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la cour d'Appel de Nîmes

B.P. 90143
84304 Cavaillon Cedex

Tél. 04 90 71 20 18
Fax 04 90 78 15 52
frederic-imberty2@wanadoo.fr
Siret : 420 537 367 00013



**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE MGL
285 CHEMIN DU MAS DE GUIBERT
13160 CHATEAURENARD**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE MGL
285 CHEMIN DU MAS DE GUIBERT
13160 CHATEAURENARD
SAS au capital de 5 000 €

RCS TARASCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2021

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS MGL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS MGL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participations figurent au bilan pour une valeur nette de 130k€ ; nous nous sommes assurés de leur correcte évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.


Fait à CAVAILLON, le 10 juin 2022
Le Commissaire aux comptes
FREDERIC IMBERT

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice des le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	130 250		130 250	100 000		30 250
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	130 250		130 250	100 000		30 250
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
.. Fournisseurs débiteurs						
.. Personnel						
.. Organismes sociaux						
.. Etat, impôts sur les bénéfices	1		1			1
.. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	684		684	684		
.. Autres	38 641		38 641			38 641
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	66 000		66 000	100 000		- 34 000
Disponibilités	306 477		306 477	348 446		- 41 969
Instrument financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	411 803		411 803	449 130		- 37 327
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	542 053		542 053	549 130		- 7 077

Bilan (suite)

PASSIF	Présenté en Euros		
	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 2 500)	2 500	2 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	250	250	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	531 420		531 420
Résultat de l'exercice		-422 873	422 873
Subventions d'investissement	-2 539	954 293	- 956 832
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	531 632	534 170	- 2 538
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	7 864	8 000	- 136
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 556	2 556	
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		4 403	- 4 403
. Etat, obligations cautionnées	1	1	
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	10 421	14 960	- 4 539
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	542 053	549 130	- 7 077

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services				2 160	- 2 160	-100	
Chiffres d'affaires Nets				2 160	- 2 160	-100	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges							
Autres produits							
Total des produits d'exploitation (I)				2 160	- 2 160	-100	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			2 602	70 293	- 67 691	-96,30	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant							
Dotations aux provisions pour risques et charges							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation (II)			2 602	70 293	- 67 691	-96,30	
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-2 602	-68 133	65 531	96,18	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances				30 000	- 30 000	-100	
Autres intérêts et produits assimilés			63	63	63	N/S	
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)			63	30 000	- 29 937	-99,79	
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées				3 170	- 3 170	-100	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement							
Total des charges financières (VI)				3 170	- 3 170	-100	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			63	26 830	- 26 767	-99,77	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-2 539	-41 303	38 764	93,85	

Compte de résultat (suite)

	Présenté en Euros			
	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 500 000	-1 500 000	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		1 500 000	-1 500 000	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		500 000	- 500 000	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)		500 000	- 500 000	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		1 000 000	-1 000 000	-100
Participation des salariés (IX)		4 404	- 4 404	-100
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+II+V+VII)	63	1 532 160	-1 532 097	-100,00
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 602	577 867	- 575 265	-99,55
RESULTAT NET	-2 539	954 293	- 956 832	-100,27
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Annexes Legales 22

MLG

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 542 052,59 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -2 538,66 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

SOMMAIRE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

MLG

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

MLG

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

1.5.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1^{er} janvier 2020.

MLG

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

MLG

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industrielle					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	100 000	30 250		130 250	
TOTAL	100 000	30 250		130 250	

MLG

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages Industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

MLG

ANNEXE

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Aux comptes annuels présentée en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 500	2 500	5 000	5 000	5 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes		2 160			157 395
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-2 539	958 697	69 413	191 580	7 951
c) Impôt sur les bénéfices		4 404		133	841
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-2 539	954 293	69 413	191 447	7 110
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-2 539	954 293	69 413	191 255	-849
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					90 284
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					40 369

Observations complémentaires